

---

## Profil de poste

### **POLICIER MUNICIPAL (H/F)** **(gardien, brigadier, brigadier chef principal)**

#### **SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE** **DIRECTION DE LA SECURITE, PREVENTION ET MEDIATION**

---

**Cadre d'emplois correspondant : Agents de police municipale**

**Type de temps : Complet**

**Nombre de postes à pourvoir : 7**

#### **MISSION :**

Positionnée au sein de la Direction de la sécurité, prévention et médiation, sous la responsabilité du chef de service de la police municipale, assisté par les agents d'encadrement intermédiaire, la police municipale est un service en création.

Le policier municipal exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Dans ce cadre, il (elle) est chargé (e) de faire respecter les arrêtés municipaux sur le territoire Villejuifois et de veiller au bon déroulement des manifestations et événements publics. Il (elle) porte assistance aux usagers en situation d'urgence et assure au quotidien une relation de proximité avec la population. Enfin, il (elle) relève les infractions et intervient en coordination avec les autres intervenants de la sécurité dans les situations qui le nécessitent.

#### **FONCTIONS :**

##### ***Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques***

- Mettre en œuvre les prérogatives dévolues au policier municipal
- Appliquer et contrôler le respect des arrêtés de police du maire sur le territoire, ainsi que les arrêtés préfectoraux.
- Assurer une présence active sur le domaine public et contribuer aux actions de prévention, afin de limiter les incivilités et de favoriser le respect de l'espace public.
- Identifier les sites (voie publique, secteurs commerçants, zones d'habitation...) et structures exposés à des risques et assurer leur sécurité, ainsi que celle des personnes qui les fréquentent. Contribuer à la mise en œuvre des dispositifs spécifiques (Opérations Tranquillité Vacances, Plan Vigipirate...).
- Réguler la circulation routière et le stationnement en veillant au respect du code de la route.
- Veiller au respect du Code Pénal, du Code de l'Environnement, du Code de Santé publique et du règlement sanitaire Départemental en matière de salubrité (interventions notamment sur les dépôts sauvages, les déjections canines, la vente à la sauvette, la mécanique sauvage...).
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies municipales.
- Gérer les procédures administratives dévolues à la police municipale (objets trouvés, chiens dangereux...)

##### ***Recherche et relevé des infractions***

- Assurer la surveillance des espaces publics en matière de stationnement, de salubrité publique, de propreté urbaine, d'occupation du domaine public, de chantier et de circulation.

**DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 18 septembre 2015**      **Mis à jour le 17 juillet 2015**

**REFERENCE A RAPPELER : 15-96**

- Relever les identités et les infractions.
- Qualifier et faire cesser les infractions.
- Intervenir en termes de contrôle et d'enlèvement des véhicules occupant indûment le domaine public.
- Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs devant un officier de police judiciaire
- Se coordonner avec les autres intervenants de la sécurité dans la gestion d'une situation ou d'une infraction
- Recueillir et diffuser le signalement de personnes recherchées
- Rendre compte de crimes, délits ou contraventions

### ***Rédaction et transmission d'écrits professionnels***

- Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises.
- Établir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission et de prévention.
- Tenir des registres de suivi d'affaires.
- Rédiger les procédures, les documents et actes administratifs courants.
- Organiser les procédures d'encaissement des amendes et consignations.
- Organiser l'enregistrement, le suivi et la transmission des procès-verbaux et amendes.

### ***Accueil et relation avec les publics***

- Écouter, accompagner une personne en difficulté.
- Détecter et comprendre les comportements de groupes
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence.
- Renseigner, informer et orienter les usagers en assurant une relation de proximité.

### **COMPÉTENCES :**

#### Savoirs :

Connaissance des pouvoirs de police du Maire.

Maîtrise des textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et des compétences de l'agent de police municipale (notamment Code de la Route, Code de l'Environnement, Code Pénal, Code de Santé publique et du règlement Sanitaire Départemental).

Connaissance du territoire villejuifois.

Connaissance de l'outil bureautique.

Permis B.

#### Savoir-faire :

Techniques de communication, de médiation, de gestion de conflits.

Qualités rédactionnelles

Bonne expression orale.

Techniques de premiers secours.

#### Savoir être :

Qualités relationnelles.

Sens du dialogue et de la diplomatie.

**DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 18 septembre 2015**      **Mis à jour le 17 juillet 2015**

**REFERENCE A RAPPELER : 15-96**

Aptitude au travail d'équipe.

Rigueur.

Intégrité

Sens du service public.

Disponibilité.

Capacité d'adaptation.

**CADRE D'EXERCICE :**

Horaires : à préciser, avec amplitude variable jusqu'à 22h en fonction des obligations du service public, régime d'astreinte possible. À terme, une brigade de nuit pourrait être constituée.

Contraintes particulières :

-Déplacements constants sur la commune.

-Présence par tous temps à l'extérieur.

-Travail en équipe.

-Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formation initiale et continue.

-Autorisation délivrée par le préfet en cas de port d'armes avec obligation de formation.

-Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire.

Rémunération : Niveau de responsabilité 2